



## Le label écologique de l'UE pour le papier imprimé «Le label européen officiel des produits plus respectueux de l'environnement»

Vous voulez montrer votre engagement en faveur de l'environnement?  
Appelez le label écologique de l'UE sur votre papier imprimé.

### Le label écologique de l'UE garantit:

- une faible pollution de l'air et de l'eau durant la fabrication du papier et le processus d'impression,
- une réduction des dommages environnementaux ou des risques liés à l'utilisation de produits chimiques dangereux,
- une meilleure recyclabilité.

Il peut être attribué à tous les produits en papier imprimé contenant au moins 90 % en poids de papier, carton ou substrats à base de papier, à l'exception des livres, des catalogues, des blocs, des fascicules et des formulaires qui doivent se composer d'au moins 80 % en poids des substrats de papier susmentionnés.

### Répondez aux besoins de vos clients

Aujourd'hui, les consommateurs sont davantage conscients de l'importance de la protection de l'environnement. Quatre consommateurs européens sur cinq seraient prêts à acheter des produits plus respectueux de l'environnement, à condition qu'ils soient certifiés par un organisme indépendant. Grâce au label écologique de l'UE, le consommateur peut reconnaître facilement les produits les plus respectueux de l'environnement disponibles sur le marché européen.

### Appelez sur votre papier imprimé une marque crédible d'excellence environnementale... demandez le label écologique de l'UE!

◇ Faites un contrôle rapide au moyen de la liste figurant au verso

#### Pour davantage d'informations...

... sur le système, ses caractéristiques, les acteurs concernés, la procédure de demande d'attribution...  
<http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/>

... sur les critères détaillés du groupe de produits «papier imprimé»: ...  
<http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/products-groups-and-criteria.html> (en anglais)

#### Un témoignage intéressant:

«Le consommateur ne pense pas à l'impression, mais à l'esthétique et au support; ce peut être l'occasion de promouvoir l'impression durable: correctement effectuée, l'impression est vraiment durable.»

*Marcus Timson, codirecteur de la foire EcoPrint Europe*

Pour commercialiser des produits porteurs du label écologique, consultez gratuitement notre catalogue en ligne  
<http://ec.europa.eu/ecat>

## Liste de contrôle (première évaluation uniquement) relative aux exigences

Il s'agit d'une liste non exhaustive des critères à respecter afin d'obtenir le label écologique de l'UE pour les produits en papier imprimé.  
Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la décision 2012/481/UE de la Commission.

Étape du cycle de vie	Critère	Attentes
Fabrication	Substrat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les produits en papier imprimé doivent être imprimés exclusivement sur: du papier à copier et du papier graphique porteurs du label écologique de l'UE conformément à la décision de la Commission 2011/333/UE.</li> <li>du papier journal porteur du label écologique de l'UE conformément à la décision de la Commission de 2012/448/UE.</li> </ul>
Fabrication	Substances et mélanges faisant l'objet d'une limitation ou d'une exclusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les matières consommables qui sont susceptibles d'être présentes dans le produit final en papier imprimé et qui contiennent des substances et/ou des mélanges répondant aux critères d'attribution d'une ou plusieurs des mentions de danger et phrases de risque mentionnées dans le document détaillant tous les critères ne doivent pas être utilisées dans les opérations d'impression, de pelliculage et de finition du produit final en papier imprimé.</li> <li>Cette exigence ne s'applique pas au toluène utilisé dans les procédés d'impression en héliogravure utilisant une installation fermée ou confinée ou un système de récupération, ou un système équivalent, destiné à limiter et à surveiller les émissions fugitives et dont le rendement de récupération est d'au moins 92 %. Les vernis UV et les encres UV auxquels sont attribuées les mentions de danger/phrases de risque H412/R52-53 sont également dispensés de cette exigence.</li> <li>Les biocides utilisés pour la conservation du produit, que ce soit dans sa formulation ou comme composants d'un mélange inclus dans cette formulation ne sont autorisés qu'à la condition que leur potentiel de bioaccumulation se caractérise par un log Pow (coefficient de partition octanol/eau) &lt; 3,0 ou par un facteur de bioconcentration (FBC) déterminé expérimentalement ≤ 100.</li> </ul> <p>Pour la liste complète des exigences relatives à l'utilisation de substances ou de préparations, veuillez vous référer au document relatif aux critères.</p>
Fabrication ou fin de vie	Recyclabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les produits en papier imprimé doivent être recyclables et désencrables.</li> <li>Les composants autres que le papier doivent pouvoir être facilement retirés afin de ne pas entraver le processus de recyclage.</li> <li>Les agents de résistance à l'état humide ne peuvent être utilisés que si la recyclabilité du produit fini peut être démontrée. <ul style="list-style-type: none"> <li>Les colles ne peuvent être utilisées que si leur capacité d'enlèvement peut être démontrée.</li> <li>Les vernis et films de pelliculage contenant du polyéthylène et/ou du polyéthylène/polypropylène ne peuvent être utilisés que pour les couvertures des livres, des carnets, des périodiques, des catalogues et des cahiers.</li> </ul> </li> </ul>
Fabrication	Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les connaissances nécessaires pour que les exigences du label écologique soient respectées et améliorées en permanence doivent être communiquées à tous les membres du personnel participant à l'exploitation quotidienne.</li> </ul>
Utilisation	Aptitude à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le produit doit être adapté à l'emploi.</li> </ul>
Utilisation	Informations sur le produit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur le produit doivent figurer les informations suivantes: «Collectez les vieux papiers pour les faire recycler».</li> </ul>
Utilisation	Informations figurant sur le label écologique de l'Union européenne	<p>Le label facultatif comportant une zone de texte doit inclure les mentions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce produit en papier imprimé est recyclable,</li> <li>- Il est imprimé sur du papier dont la fabrication n'a qu'une faible incidence sur l'environnement,</li> <li>- Les émissions de produits chimiques dans l'air et dans l'eau occasionnées par la fabrication du papier et le processus d'impression ont été limitées.</li> </ul> <p>Les lignes directrices pour l'utilisation du logo du label écologique de l'UE sont disponibles à l'adresse suivante (en anglais): <a href="http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/promo/pdf/logo%20guidelines.pdf">http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/promo/pdf/logo%20guidelines.pdf</a></p>
Fabrication	Émissions dans l'eau  Émissions dans l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les eaux de rinçage contenant de l'argent provenant du développement de films et de la production de plaques, de même que les produits chimiques pour photographie, ne doivent pas être rejetés dans une installation de traitement des eaux usées.</li> <li>La quantité de Cr et de Cu rejetée vers une installation de traitement des eaux usées ne doit pas dépasser, respectivement, 45 mg/m<sup>2</sup> et 400 mg/m<sup>2</sup> de surface du cylindre d'impression utilisée dans la presse.</li> <li>En ce qui concerne l'impression de publications en héliogravure: <ul style="list-style-type: none"> <li>- les émissions de COV dans l'air ne doivent pas dépasser 50 mg C/Nm<sup>3</sup>,</li> <li>- les émissions de Cr6+ dans l'air ne doivent pas dépasser 15 mg/tonne de papier,</li> <li>- des équipements de réduction des émissions de Cr6+ dans l'air doivent être installés.</li> </ul> </li> <li>Les solvants volatils provenant du processus de séchage dans l'impression offset avec séchage thermique et l'impression flexographique doivent être gérés au moyen d'un système de récupération ou de combustion, ou d'un système équivalent. Les émissions de COV dans l'air ne doivent pas dépasser 20 mg C/Nm<sup>3</sup>.</li> </ul> <p>Pour la liste complète et des informations détaillées, veuillez vous référer au document relatif aux critères.</p>
Fabrication	Déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'installation dans laquelle les produits en papier imprimé sont fabriqués doit être dotée d'un système de manutention des déchets, y compris les résidus issus de la production des produits en papier imprimé, correspondant à la définition des autorités réglementaires locales et nationales compétentes.</li> <li>Le demandeur doit fournir une documentation ou des explications relatives à ce système, ainsi que des informations au moins sur les procédures suivantes: <ol style="list-style-type: none"> <li>la manutention, la collecte, le tri et l'utilisation des matériaux recyclables provenant du flux de déchets;</li> <li>la valorisation des matériaux à d'autres fins, telles que l'incinération pour produire de la vapeur industrielle ou du chauffage, ou pour un usage agricole;</li> <li>la manutention, la collecte, le tri et l'élimination des déchets dangereux, conformément à la définition des autorités réglementaires locales et nationales compétentes.</li> </ol> </li> </ul> <p>Pour la liste complète et des informations détaillées, veuillez vous référer au document relatif aux critères..</p>
Fabrication	Consommation d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'imprimerie doit établir un registre de tous les équipements qui consomment de l'énergie (machines, éclairage, climatisation, refroidissement, etc.) et mettre en place un programme de mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique.</li> </ul>

Pour la liste complète et des informations détaillées, veuillez vous référer au document en ligne relatif aux critères.

